



Effacement casier judiciaire n°3

Par Visiteur

Je suis résidant à l'étranger pour des raisons professionnelles et je souhaite savoir comment puis-je faire pour ne plus voir apparaître les condamnations éventuelles sur le casier judiciaire N°3 mon employeur me demande un extrait du casier N°3 pour une promotion

Par Visiteur

Bonjour,

Quelle est la nature des infractions auxquelles vous faites allusion?

Cordialement

Par Visiteur

Faux et usage de faux avec un sursis de 12 mois et une interdiction de gérer pendant 5 ans

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Êtes-vous certain que cette condamnation figure sur votre bulletin n°3 car en principe les peines inférieures à 2 ans d'emprisonnement ne sont inscrites que si le tribunal le décide.

Cordialement

Par Visiteur

Merci de votre réponse j'ai demandé un relevé du bulletin N°3 dès réception de ce dernier je ne manquerais pas de revenir vers vous dans le cas où une inscription serait établie.

Dans l'attente

Cordialement

Par Visiteur

Merci à vous d'avoir fait appel à nous.
Au plaisir de vous informer à nouveau.